

## Mairie de SÉNOUILLAC

7 Avenue des Vignes - 81600 SÉNOUILLAC Tel : 05.63.41.71.98 Email :accueilmairie@senouillac.fr

## ARRETE 009/2025 PORTANT AUTORISATION DE TIR SUR LES PIGEONS DE VILLE

## Le Maire de la commune de SÉNOUILLAC

- Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la prévention, la surveillance du bon ordre, la sécurité et la salubrité publique,
- **Vu** les dégâts causés aux biens, notamment aux tournesols et aux semis, les nuisances et l'insalubrité dues aux pigeons de ville sur le territoire de la Commune,
- Vu la demande de Mr PECH Alain, Président de la Société de Chasse de Sénouillac

## ARRETE

Art. 1°: Il est ordonné une battue municipale de destruction des pigeons de ville sur :

- Hameau de MAURIAC,
- Borde Grande,
- -Borde Haute
- Ravaille

Le Dimanche 16 Mars 2025 toute la journée, sous la direction du Président de la Société de Chasse de Sénouillac.

- *Art.* 2° :Les participants à la battue devront être munis de leur permis de chasser, visé et validé pour l'année en cours, ainsi que d'une attestation d'assurance.
- Art. 3°: Le rassemblement des chasseurs aura lieu sous la responsabilité et la diligence dudit Président.
- **Art. 4°**: Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois.
- *Art.* 5°: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Art. 6°: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
  - Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Tarn,
  - Monsieur Alain PECH, Président de la Société de Chasse de Sénouillac.
  - Monsieur le Chef de Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Tarn, 20 Avenue Maréchal Joffre 81013 ALBI CEDEX 9,
  - Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn, Chemin du Séminaire du Roc 81012 ALBI CEDEX 9 ,
  - Monsieur le Chef de Service de la Direction Départementale des Territoires (DDT), Service Environnement et Chasse, 19 rue de Ciron 81000 ALBI ,
  - Monsieur Nicolas CORBIERE, Garde, domicilié 110 Chemin de Pagès 81100 CASTRES.

Fait à Sénouillac, le 26 Février 2025,

Le Maire, Bernard FERRET

